

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 29 mars 2023

Objet : Adhésion d'Eure Normandie Numérique à l'association coTer numérique.

L'association coTer numérique a pour objet l'organisation et la promotion de toutes actions et manifestations susceptibles de favoriser l'échange d'informations et d'expériences en matière de mise en œuvre de toutes technologies associées au traitement et usages numériques de l'information. Elle regroupe en son sein plus de 190 collectivités et organismes publics de toute taille : communes, communautés (urbaine, d'agglomération, de communes), des syndicats intercommunaux, des groupements de communes, des Conseils départementaux et des Conseils régionaux.

Adhérer au CoTer numérique permettra à ENN, et plus particulièrement à l'Agence du numérique dans le cadre du développement de son offre de services de :

- Bénéficier de l'expérience d'un réseau de DSI, RSI DSIN, ... de Collectivités Territoriales (Villes, EPCI, Départements, Régions), de partager nos problématiques, nos besoins et également nos solutions
- Bénéficier gratuitement des travaux des groupes de travail annuels
- Pouvoir participer aux groupes de travail et récupérer les différents supports numériques
- Accéder gratuitement au congrès annuel avec plus de 120 partenaires présents, 60 ateliers techniques avec la possibilité de s'organiser des parcours à thème (démat, cyber, data, infra, ...).
- Profiter de la proximité de l'association avec certains organismes institutionnels la DINUM, l'ANSSI, Cybermalveillance.gouv.fr
- Profiter du réseau et recevoir des invitations des organismes partenaires proposant de la veille technologique.

L'adhésion au CoTer numérique n'est pas concurrente de la participation à Déclic et à l'AVICCA, mais complémentaire : l'AVICCA est le lieu de rencontre des collectivités ayant mis en place un réseau de communications électroniques, DECLIC est dédiée aux organismes de mutualisation dans le secteur des usages et services du numérique et le CoTer numérique aborde les questions relatives à l'informatique et à la communication des collectivités territoriales sous un angle plus technique.

L'adhésion, pour les collectivités de moins de 20 000 habitants, est de 160 € pour une année complète.

Il est proposé au comité de bureau d'approuver la délibération suivante :

### **Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

Réunion du 29 mars 2023

Objet : Adhésion d'Eure Normandie Numérique à l'association coTer numérique.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la délibération n°2022 024 du 19 septembre 2022 portant modifications statutaires ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 actant les nouveaux statuts du syndicat ;
- Vu la délibération n°2023 002 du 13 mars 2023 portant modifications statutaires ;
- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le bureau, réuni le 29 mars 2023 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'adhésion à l'association CoTer numérique,
- D'autoriser, le Président à signer tout document permettant l'adhésion dont le montant de la cotisation annuelle est définie forfaitairement par rapport à la taille de la structure publique eu égard au nombre d'habitants, dans la mesure où les crédits nécessaires sont inscrits au budget soit 160€.

- Nombre de voix pour : 5

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 29 mars 2023.

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

